

# FRET : déréglementation du travail et évolution des métiers = Le recul social organisé !

Au nom de la sacro-sainte Compétitivité et de la déesse Concurrence, la Direction du FRET a concocté toute une série de modifications sur :

- la réglementation du travail (RH0077).
- l'évolution des métiers sédentaires.

C'était l'objet de la table ronde du 09 janvier 2008. Toutes les organisations Syndicales (hormis la FGAAC ...) en ont demandé le report. Suite au refus de la direction, les Organisations syndicales CGT - CFDT - FO - CFTC - SUD-Rail - UNSA et CGC ont refusé d'y participer. Il s'agit en fait de la casse de notre réglementation du travail (RH0077) et du dictionnaire des filières.

Concernant la déréglementation du travail, il s'agit :

- Réduction du nombre de repos attribués.
- Modification du roulement sans préavis.
- Favoriser la souplesse de la commande.
- Modification des limites mini et maxi des GPT (Grande Période de Travail).
- Modifier les règles d'attribution des congés.
- Modification du nombre de repos hebdomadaires, périodiques, et supplémentaires.
- Modifier les limites d'amplitude Durée Journalière de Service et coupures.
- Permettre des prises de service en différents localisations.

La direction n'hésite pas à préciser que d'autres articles ou textes peuvent être concernés par les modifications envisagées.

SUD-Rail ne cautionnera pas ce simulacre de négociation et appellera les cheminots à lutter contre toutes ces évolutions qui devraient d'après la direction être discutées lors de groupe de travail nationaux pour être entérinées lors d'une table ronde fin mars.

Concernant l'évolution des métiers sédentaires, il s'agit en fait d'aménager le dictionnaire des filières en créant une filière Fret (« Famille Fret ») :

- Faire tenir des postes sécurité (agent de desserte) aux agents de manœuvre.
- Faire assurer à tous les agents des missions de proximité avec les clients.
- Habilitier les CRLO à la conduite en manœuvre d'engins plus puissants (63000).
- Autoriser les CRLO à effectuer les mises en tête de tous les types d'engins existants.
- Ouvrir à la qualification D certains postes d'organisation de coordination de travaux.
- Mise en place pour les agents des qualif E à H de deux spécialités : une production et une commerciale.



# Un recul social sans précédent !

## ...Un laboratoire pour la direction.

Au delà de l'argumentaire économique-commercial ne servant qu'à justifier les coups bas destinés aux cheminots. Les mesures préconisées pour « la recherche d'un nouvel équilibre » actent une rupture brutale tant dans le fond que dans la forme.

**Sur le fond, la direction du Fret semble devancer les désirs du gouvernement Sarkozy en matière de déréglementation du droit du travail d'une part et des 35 h et en imposant la poly-compétence d'autre part. Il est clair que la direction du fret sert de laboratoire à ce qui pourrait se généraliser à l'ensemble des cheminots.**

C'est bien pour ça que sur la forme cette négociation s'apparente à celle des retraites où les points en question ne sont pas négociables puisqu'à l'issue de la table ronde conclusive, la Commission Mixte du Statut ainsi que la Commission National Mixte seront saisies pour modifier les textes concernés.

---

### **FLEXIBILITE, SOUPLESSE, POLY-COMPETENCE à l'ordre du jour !**

---

**Une meilleure utilisation du potentiel disponible (C'est de nous qu'il s'agit !)**

Que l'on travaille dans un triage, dans une équipe de desserte la durée annuelle du travail ne changera pas soit 1589h sauf que la direction va nous demander une plus grande flexibilité en :

- Supprimant les figeages avec un préavis court.
- Adaptant l'organisation aux périodes de moindre trafic (journées de service plus courtes, figeage non prévus.)
- Adaptant la durée de la journée de travail à la durée des opérations de desserte en établissant des plans de desserte révisable selon les besoins du client. C'est ainsi que journées longues avec de grandes coupures pourrait être suivies par des journées plus courtes.
- Acceptant de raccourcir la durée des journées et accroître le nombre de jours travaillés (diminution des jours de RTT).

**Programmer le travail en fonction de la charge de travail et des pointes d'activité** (là c'est de souplesse qu'il s'agit et principalement pour les agents de desserte).

Il est question, pour la direction FRET, de « *s'adapter à la diversité et à la variabilité de la charge* ».

En clair, une fois les journées types définies, il faut :

- Mettre de la souplesse dans la commande du personnel en adaptant les horaires et les lieux précis d'intervention en fonction des circonstances.
- Organiser la mobilité des équipes sur un territoire local (avec des voitures de service ou éventuellement voiture perso avec remboursement des frais).
- Déterminer les périodes de congé en fonction de l'activité des clients.

La direction a prévu de « **rémunérer la souplesse d'emploi** » en échange :

- De l'allongement significatif de la journée de service.
- Du dépassement de l'heure prévue de fin de service en cas d'aléa.
- De prise et fin de service en des lieux déportés.
- D'intervention du type renfort avec un faible préavis.
- De la perte de jours de repos pour cause de journées de service courtes.

---

# POLY-COMPETENCE et EVOLUTION des métiers.

---

## Les AMVM

Les agents de manœuvre (AMVM) qui maîtriseront l'ensemble des composantes du métier de la desserte c'est-à-dire :

- Immobilisation d'une rame et réalisation des essais de freins.
- Gestion de la signalisation arrière.
- Opérations d'attelage, de dételage.
- De rebroussement.
- Manipulation des installations simples de sécurité.
- Contrôle visuel de l'état des wagons.
- Reconnaissance Aptitude au Transport.
- Saisie ou validation des informations de tonnage et composition dans l'outil NOMADE.

... pourront prétendre à une évolution de carrière vers la qualification D.

**La direction du FRET a comptabilisé 350 postes d'AMVM qui pourraient être potentiellement concernés.**

## Les CRLO sont aussi concernés

Habilitation des CRLO à la conduite d'engins plus puissants ainsi que l'autorisation à la conduite de tous types d'engins moteurs à l'intérieur d'un même complexe ferroviaire. En clair les CRLO effectueront le travail des CRML avec une hypothétique possibilité de rejoindre les rangs de la conduite.

## Modernisation des outils de l'exploitation

La direction du FRET va mettre en place l'outil NOMADE, sorte de petit terminal de saisie directement connecté au système d'information du Fret permettant l'information du centre opérationnel de la plateforme Fret :

- Mise à disposition des wagons.
- Livraison de la marchandise.
- Bulletin de composition comportant les numéros des wagons et leur tonnage.
- Eventuellement constat d'avarie.

Cet outil informera également le client du bon déroulement des opérations réalisées chez lui. En prime les agents pourront faire du service client avec le temps, d'après la direction, économisé.

Cerise sur le gâteau, ce petit bijou de technologie relié directement à l'équipe de direction de la plateforme FRET pourra en cas d'évolution des besoins de la clientèle adapter la commande du personnel à la situation.

# TRAVAILLER PLUS POUR TRAVAILLER PLUS



---

# Naissance de la « famille Fret » : ...début du processus de filialisation.

---

*« Le projet d'organisation industrielle de l'activité Fret » actant notamment la création d'un CE Fret et de 5 Directions Fret était l'unique point à l'ordre du jour du CCE du 15 janvier 2008. A noter que ce point soumis à consultation n'a jamais fait l'objet d'information.*

Ces 5 Directions sont :

- Direction fret **Nord** regroupant les zones Fret Champagne, Nord-Picardie.
- Direction fret **Est** regroupant les zones Fret Est et Bourgogne -Franche Comté.
- Direction fret **Sud-Est** regroupant les zones Fret Rhone-Alpes, Massif central et Méditerranée.
- Direction fret **Atlantique** regroupant les zones Fret Grand Ouest, Centre Atlantique et Sud Ouest.
- Direction fret **Normandie Ile de France** regroupant les zones Fret Normandie et Ile de France.

Les 5 directions Fret rassembleront les personnels (14400 au total) :

- ❖ Des actuelles U.O. Fret.
- ❖ CRML et TB aujourd'hui affectés à des roulements dédiés Fret.
- ❖ Des zones Fret, Grands Axes, Entité d'affaires Traction et délégations commerciales Fret.

Cette organisation entérine la suppression des Etablissements Fret ainsi que le rôle hiérarchique du directeur de région.

**Cette organisation devrait être mise en place le 1<sup>er</sup> octobre 2008.**

Au niveau des Instances Représentatives du personnel, outre la création du CE Fret, il serait créé :

- Des Délégations du Personnel dans le périmètre de chaque Direction Fret.
- Des CHSCT dans chaque UO, UP et siège de chacune des directions.

Pour SUD-Rail, la mise en place de cette organisation constitue l'aboutissement de la gestion par activités et préfigure la privatisation/filialisation du Fret.

La Direction de la SNCF en imposant ce découpage ouvre la porte au démantèlement de l'entreprise intégrée. Aujourd'hui une « famille Fret » demain qu'en sera-t-il pour VFE, Proximités, Transilien ou encore l'Infra ?

Janvier 2008